

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-09-06-02

Séance du 06 septembre 2023

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de la convocation : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Virginie BECQUET, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Catalina GARCIA donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Anne PIRAT donne procuration à Laurence RAVEROT, Eugène TURLET donne procuration à Virginie BECQUET, Anthony RAMBEAU donne procuration à Christian GUILLEMOT, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENT : Patrick RENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurore SAMIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

Objet : DEMISSION DE DEUX ADJOINTES, DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Madame la Maire informe le conseil municipal des démissions de Mesdames GARNIER et GUERRERO respectivement 2^{ème} et 4^{ème} adjointes, reçues en mairie le 21 juin 2023 et rendues effectives par l'acceptation de Madame la Préfète le 03 juillet 2023. Il est rappelé que la délibération n°2022-08-29-003 du 29 août 2022 avait fixé le nombre d'adjoints à huit et qu'au regard de l'article L2122-2 du CGCT, ce nombre de 8 (huit) correspond au maximum autorisé par l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 23 pour et 3 abstentions DÉCIDE :

- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint et de définir le nombre d'adjoints à 7 (sept).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI